INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1267-24-01
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier l'annexe F afin d'apporter une correction au tarif d'un permis pour une reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1
L'annexe F du règlement est remplacée par l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2
Le Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

_____
Yves Dagenais, maire

_____
Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2025-05-144	13 mai 2025
Adoption du règlement :	2025-06-000	10 juin 2025
Avis public d'entrée en vigueur :		

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE F URBANISME

SUJET	TARIF	NOTES
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Opération cadastrale	150 $/lot	
Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	600 $	
PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	2 200 $	
Agrandissement (-18m²)	205 $	
Agrandissement (+18m²)	510 $	
Reconstruction	2 200 $	
Rénovation de plus de 5000 $	110 $	
Bâtiment accessoire		
Nouveau bâtiment	520 $	
Agrandissement	210 $	
Reconstruction	520 $	
Rénovation	110 $	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	520 $	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	
PERMIS DE CONSTRUCTION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	3 200 $	
Agrandissement	1 100 $	
Reconstruction	3 200 $	
Rénovation	1 100 $	
Bâtiment accessoire		
Nouveau bâtiment	1 100 $	
Agrandissement	550 $	
Reconstruction	1 100 $	
Rénovation	550 $	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	550 $	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	210 $	
Démolition	110 $	Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
Bâtiment accessoire		
Démolition	55 $	Aucun frais pour le déplacement d'un bâtiment accessoire
CERTIFICAT D'AUTORISATION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	550 $	
Démolition	220 $	
Bâtiment accessoire		
Démolition	110 $	
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment accessoire		
Construction ou reconstruction	55 $	
Agrandissement	45 $	
Rénovation	35 $	
Construction accessoire		
Construction ou reconstruction	110 $	
Agrandissement	55 $	
Rénovation	55 $	
Construction temporaire		
Construction, rénovation, agrandissement ou reconstruction	55 $	
Abattage d'arbre		
Moins de 10 arbres	Gratuit	
Pour la mise en culture du sol ou les activités sylvicoles	110 $	
Allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré Aménagement ou agrandissement	220 $	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	110 $	
Chemin d'accès privé Construction	110 $	
Clôture, mur et travaux de remblai et déblai Construction et reconstruction	55 $	
Élévateur à bateau Installation ou modification	220 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Enseigne Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement	55 $	
Entrée charretière ou chemin d'accès Construction	110 $	
Espace de chargement et de déchargement Aménagement ou agrandissement	110 $	
Espace de stationnement		
Aménagement ou agrandissement	55 $	
Aménagement ou agrandissement de 15 cases et plus	110 $	
Installation de prélèvement d'eau Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction	160 $	
Piscine hors-terre ou démontable ou spa Construction, installation ou remplacement	110 $	
Poulailler ou clapier servant à la garde de poulets et de lapins comme usage accessoire à l'habitation Construction, transformation, agrandissement et reconstruction	Gratuit	
Quai (installation ou modification)		
Quai privé	220 $	
Quai en copropriété	220 $	
Quai communautaire	550 $	
Rive, littoral et bande de protection incluant quai, élévateur à bateau, débarcadère, etc. Toute intervention	220 $	
Rue Aménagement	550 $	
Système autonome de traitement des eaux usées		
Installation, reconstruction ou agrandissement	550 $	
Rénovation, ou déplacement	220 $	
Terrain de tennis Aménagement	550 $	
Terrain riverain d'un cours d'eau ou d'un lac Tous travaux	220 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORSIATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Usages d'utilité publique		
Installation d'une tour	1 200 $	
Installation d'antenne	600 $	
Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation	50 % du coût initial	
CERTIFICAT D'OCCUPATION		
Usage autre que l'habitation	110 $	
Usage temporaire	55 $	
Usage accessoire à l'habitation	110 $	
COMPENSATION AUX FINS DE STATIONNEMENT		
Demande d'exemption à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement	1 500 $/ case de stationnement	Par case manquante
USAGE CONDITIONNEL		
Frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation	1 200 $	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
DÉROGATIONS MINEURES		
Demande de dérogation mineure	1 200 $	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public. Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)		
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	550 $	
Agrandissement	330 $	
Rénovation	220 $	
Déplacement	160 $	
Changement d'usage principal	160 $	
Bâtiment accessoire		
Déplacement	110$	
Construction accessoire		
Nouvelle construction	220 $	
Agrandissement	110 $	
Opération cadastrale	110 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIFS	NOTES
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE		
Aménagement du site Allées de circulation, accès au réseau routier, cases de stationnement, opérations de déblais et remblais, éclairage du site, aménagement paysager	110 $	
Augmentation du nombre de cases de stationnement (5 cases et plus)	110 $	
Ajout d'un accès au réseau routier (chemin des Hauteurs)	110 $	
Enseigne		
Nouvelle enseigne	55 $	
Modification	55 $	
Ouverture d'une nouvelle rue, prolongement d'une rue existante ou modification du tracé	275 $	
Projet global de construction et d'aménagement	550 $	On entend par « projet global de construction et d'aménagement », l'étude du dossier pour un nouveau projet, incluant la construction de bâtiments, l'aménagement de terrain, des accès et des cases de stationnement et l'érection d'une enseigne. Si le projet nécessite une opération cadastrale, celle-ci est incluse et l'évaluation du projet s'effectue simultanément.
Modifications aux plans approuvés	50% du coût initial	
DEMANDE DE DÉMOLITION – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX		
Frais d'étude et de publication	2 500 $	
AUTRES TARIFS		
Demande de modification aux règlements d'urbanisme		
Dépôt de la demande	1 500 $	Le tarif inclus les frais de publication exigés par la loi
Demande approuvée par le conseil	1 500 $	
Lettre de confirmation d'un système autonome de traitement des eaux usées	55 $	
Mise à jour annuelle d'un dossier de quai communautaire existant	55 $/année	La mise à jour doit être effectuée avant le 31 mars de chaque année
FRAIS POUR LA GESTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR		
Coût des travaux municipaux (avant taxes)		Le coût des travaux municipaux est établi selon l'estimation de l'ingénieur au dossier avant les taxes applicables. Le montant est payable au moment de la signature du protocole d'entente et n'est pas remboursable. (1)
1 000 000 $ et moins	min 30 000 $, max 5,0%	
1 000 001 $ à 2 000 000 $	min 50 000 $, max 4,0%	
2 000 001 $ et plus	min 80 000 $, max 3,5%	

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables